



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 27 MARS 2023

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 25
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s :
- Absent(e)s non
excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 27 Mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 20 Mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à CHAPONNAY, sous la présidence de Madame Mireille BONNEFOY, 3^{ème} Vice-présidente.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Raymond DURAND (Chaponnay)
Mme Béatrice CROISILE (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay)
M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Excusé(e)s :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2023-22-7.1.1
27/03/2023

Vote du compte administratif 2022, budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Pierre BALLELIO, Président quitte l'assemblée communautaire

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Madame la Vice-présidente soumet au conseil communautaire le compte administratif 2022 du budget Ecole de Musique de l'Ozon qui relate la gestion de l'année écoulée, conformément aux orientations définies dans le budget primitif et sa décision modificative.

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant la commission finances du 22 février 2023 présentant le CA 2022 ;

Considérant les bureaux communautaires du 30 janvier et du 13 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget Ecole de Musique de l'Ozon tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Télétransmise en Préfecture le 31 MARS 2023
Affichée le
Certifiée exécutoire le 31 MARS 2023

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

Pour le Président empêché,

le 2^e Vice-président

Michel BOULUD

Page 1 sur 1

